

Envoyé en préfecture le 18/04/2023

Reçu en préfecture le 18/04/2023

Publié le 18/04/2023

ID : 030-213002405-20230411-D2023_0008-BF

MAIRIE DE ST CESAIRE DE GAUZIGNAN - Compte administratif

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D2

Nombre de membres en exercice : 10

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 9

VOTES :

Pour : 9

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 04/04/2023

Présenté par (1) Mathieu ROUSSET, 1er Adjoint au Maire









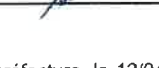
A Mairie de St Césaire de Gauzignan, le 11/04/2023

Mathieu ROUSSET, 1er Adjoint au Maire

Délibéré par l'assemblée réunie en session Ordinaire.

A Mairie de St Césaire de Gauzignan, le 11/04/2023

Les membres de l'assemblée délibérante sous la présidence de M. Mathieu ROUSSET, 1er Adjoint

BONNAL Elisabeth	
BOURRASSOL Séverine	
BOUSQUET Alain	
GRAS Frédéric	n'a pas pris part au vote.
GUIRAUD Mireille	
PETIT Nathalie	
PRAT Romain	
RAUZIER Ellen	
ROUSSET Mathieu	
TROUILLAS Damien	

Certifié exécutoire par (1) Mathieu ROUSSET, 1er Adjoint au Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 12/04/2023, et de la publication le 12/04/2023

A Tableau d'affichage Administratif de la Mairie, le 12/04/2023

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme

(2) L'assemblée délibérante étant : les membres du Conseil Municipal.

Le 1er Adjoint au Maire
Mathieu ROUSSET





**COMMUNE DE SAINT CÉSAIRE DE GAUZIGNAN
GARD**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille-vingt-trois, le onze avril à dix-huit heures se sont réunis en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances les membres du Conseil municipal de la Commune de Saint Césaire de Gauzignan, sous la présidence de Monsieur Mathieu ROUSSET, 1^{er} Adjoint au Maire.

Date de la convocation du conseil Municipal : 04/04/2023

Elisabeth Bonnal, Séverine Bourrassol, Alain Bousquet, Frédéric Gras, Mireille Guiraud, Nathalie Petit, Romain Prat, Ellen Rauzier, Mathieu Rousset, Damien Trouillas ;

Absents excusés : Néant

Secrétaire de Séance : Séverine Bourrassol

Nombre de Membres en exercice : 10
Nombre de Membres présents : 10
Nombre de suffrages exprimés : 9
POUR : 9 / CONTRE : 0 / ABSTENTION : 0
M. Le Maire n'a pris part ni au débat, ni au vote du compte administratif

D2023_008

Objet : Compte Administratif 2022 du Budget Principal de la Commune

Sous la présidence de Monsieur Mathieu Rousset,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, hors de la présence de Monsieur le Maire qui ne prend pas part au vote :

- Adopte le compte administratif 2022 dressé par Monsieur le Maire, arrêté comme suit :

Section de Fonctionnement :

Dépense : 161 082.76€

Recettes : 246 904.54€

Résultat exercice 2022 : 85 821.78

Section d'Investissement :

Dépense : 89 638.38€

Recettes : 168 138.63

Résultat exercice 2022 : 78 500.25

Extrait Certifié conforme

Le 1^{er} Adjoint : Mathieu ROUSSET



La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, publication et/ notification, à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Nîmes, 16 avenue Feuchères 30000 Nîmes.